



CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL
LIBRE 3 DE BRUXELLES
ASBL

Rue Malibran, 49 1050 Ixelles
02/647.17.45. Mail : contact@cpms3bxl.be

PROJET DE CENTRE 2025-2030

Application du décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres psycho-médico-sociaux.

TABLE DES MATIERES

Identification du centre	p.3
L'équipe du CPMS	p.3
Ecole desservies	p.4
Valeurs, positionnement et orientations prioritaires	p.5
Caractéristiques de la population desservie	p.6
Huit axes de travail	p.7
Axe 1 : offre de service aux consultants	p.7
Axe 2 : réponse aux demandes	p.9
Axe 3 : actions de prévention	p.9
Axe 4 : repérage des difficultés	p.10
Axe 5 : diagnostic et guidance	p.10
Axe 6 : orientation scolaire et professionnelle	p.11
Axe 7 : soutien à la parentalité	p.12
Axe 8 : éducation à la santé	p.13

1. IDENTIFICATION DU CENTRE

- Dénomination : **Centre psycho-médico-social libre 3 de Bruxelles**
 - Numéro FASE : 4841 - Numéro de Matricule : 9.212.003.900 - Numéro d'entreprise : 413.304.726
 - Pouvoir organisateur : Président : Marc Decastiau
 - Dénomination : ASBL Centre psycho-médico-social libre 3 de Bruxelles
 - Date d'ouverture du Centre : 01/09/1973.
-
- Caractéristiques du Centre (au 15/01/2025) :
 - Le Centre PMS libre 3 de Bruxelles est un centre mixte (enseignement ordinaire et spécialisé). Il dessert une population de 5187 élèves (chiffre pondéré : application du facteur multiplicateur « x3 » aux élèves du spécialisé) dont environ la moitié des élèves fréquentent l'enseignement ordinaire et l'autre moitié l'enseignement spécialisé : 1331 (moins 500 élèves en 5 ans) en ordinaire fondamental (462 élèves en maternelles et 869 élèves en primaire) ; 1149 (moins 400 élèves en 5 ans) en secondaire ordinaire ; 1062 (moins 50 élèves en 5 ans) en spécialisé primaire (pondéré); 1545 (plus 30 élèves en 5 ans) en spécialisé secondaire (pondéré).
 - Notre CPMS n'a plus la guidance des élèves en intégration qui dépendaient du spécialisé (280 élèves il y a 5 ans). 44 élèves sont intégrés dans une de nos écoles ordinaires (4 dans 3 écoles primaires et 40 dans 3 écoles secondaires).
 - Notre population est répartie sur 12 écoles (15 implantations) qui sont réparties sur le territoire de 11 communes bruxelloises différentes (Ixelles, Anderlecht, Auderghem, Bruxelles-ville, Saint-Josse, Schaerbeek, Jette, Laeken, Ganshoren et Molenbeek). La population fréquentant la majeure partie de ces écoles est précarisée.

2. L'EQUIPE DU CENTRE PMS

- Notre équipe est composée de 8,5 ETP répartis sur 10 personnes : 1 direction, 3 conseillères psychopédagogiques (3 Temps plein), 2 auxiliaires psychopédagogiques (4/5ème et 1/5ème), 2 assistant sociaux (1 temps plein et 1 9/10ème), 1 auxiliaire paramédicale (1 temps plein), 1 auxiliaire logopédique (½ temps). Les normes d'encadrement prévoient ce nombre d'agents pour une population de 4600 élèves. La norme de 1850 élèves supplémentaires n'étant pas atteinte (normes d'engagement des CPMS ordinaires et mixte), un agent supplémentaire ne peut pas être engagé par le CPMS pour prendre en charge les 587 élèves supplémentaires. Ceux-ci sont donc répartis sur chaque agent.
- Nous ne disposons pas d'aide administrative
- Chaque membre de l'équipe répartit son temps de travail sur plusieurs écoles différentes dans lesquelles il organise des permanences en fonction des besoins et du nombre d'écoles qu'il dessert.
- Le travail pluridisciplinaire est privilégié en duo ou en trio. Les autres fonctions sont toujours mobilisables pour des concertations ou des situations qui le nécessitent.

- Les agents ont l'obligation de suivre des formations continues (min 3 jours/an pour un temps plein).

2. ECOLES DESSERVIES PAR LE CPMS LIBRE 3 DE BRUXELLES

	Ecole	Adresse	Niveaux d'enseignement
1	Jardin des Ecoliers	Rue de la Croix, 37 1050 Ixelles	Ordinaire Fondamental
2	Ecole Saint Joseph	Chaussée de Boondael, 621 1050 Ixelles	Ordinaire Fondamental (pédagogie active et immersion)
3	Ecole Saint Louis 2	Rue du Cardinal, 32 1000 Bruxelles	Ordinaire Fondamental
4	Ecole Saint Louis 3	Rue de Verviers, 18 1210 Saint Josse-Ten-Noode	Ordinaire Fondamental
5	Ecole Saint Pierre 1 et 2	-Chaussée de Mons 219 -Rue Abbé Cuylits 30 1070 Anderlecht	Ordinaire Fondamental (2 implantations)
6	Centre Scolaire Saint-Adrien-Val Duchesse	-Schoolgat, 5 1050 Ixelles -Boulevard du Souverain, 201 1160 Auderghem	Ordinaire Secondaire (GT, TT, TQ et P)
7	Centre scolaire Eperonniers-Mercelis	Rue Mercelis, 36 1050 Ixelles	Ordinaire Secondaire (degré commun et différencié, TQ)
8	Ecole Les Bourgeons	Avenue Van Overbeek, 10 1083 Ganshoren	Spécialisé Type 8 Primaire
9	Ecole L'Etincelle	Chaussée de Ninove, 132 1080 Molenbeek	Spécialisé Type 8, 1, 2 Primaire
10	Ecole Saint Gabriel	Rue des Secours, 39 1210 Saint Josse-Ten-Noode	Spécialisé Type 8, 1 Primaire
11	Ecole Joie de Vivre	-Avenue Jean-Joseph Crocq, 10 1090 Jette -Rue de Molenbeek, 122 b 1020 Laeken	Spécialisé Type 1, 2 Secondaire (2 implantations et une classe inclusive)
12	Centre professionnel Saints Jean et Nicolas	Rue d'Anethan, 33 1030 Schaerbeek	Spécialisé Type 1, 2 Secondaire

3. VALEURS, POSITIONNEMENT ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU CENTRE

En complémentarité des valeurs présentées dans le « Programme spécifique » du Pouvoir organisateur, l'équipe souhaite défendre dans ses activités quotidiennes une série de valeurs et d'orientations prioritaires :

1. Accueil des jeunes et de leur famille

Le **bien-être** de l'élève et des familles est au centre de nos préoccupations. Nous veillons ainsi à l'accueil des familles et des jeunes dans le respect du **contexte socio-économico-culturel** qui est le leur. Tolérance, bienveillance et respect constituent l'essence de nos entretiens.

Toutes les demandes des consultants et des écoles sont reçues avec **écoute et empathie**, dans le respect du **secret professionnel**. Avant tout, le Centre PMS offre un lieu d'écoute où chaque personne est accueillie dans sa singularité. Il permet à chaque consultant de partager son vécu, sans jugement ni obligation d'action. Il vise à restaurer du **lien** là où il fait parfois défaut.

Nous sommes également attentifs à la **pluridisciplinarité** de nos prises en charge afin d'appréhender chaque situation dans sa **globalité**. La pluridisciplinarité d'un CPMS fait sa richesse et demande de mettre en commun ses compétences dans le respect de l'apport de chaque discipline.

Nous accordons de l'importance à l'élaboration des projets avec les bénéficiaires tout en favorisant leur **responsabilisation et leur autonomie**. Pour ce faire, il est nécessaire que ceux-ci soient porteurs de sens pour les acteurs impliqués. Le centre PMS promeut ainsi la transparence à l'égard des parents et donne l'information nécessaire à ceux-ci afin qu'ils puissent exercer au mieux leur rôle de parent, de décideur pour leur enfant. En effet, les avis du Centre PMS sont **consultatifs** et la guidance n'est pas **contraignante**. Notre objectif est donc de collaborer dans le cadre d'une relation de confiance avec les familles et de mobiliser leurs ressources et celles de ceux qui gravitent autour d'eux (écoles, professeurs, thérapeutes, médecins, ...).

2. Positionnement de l'équipe PMS

Le travail en **équipe pluridisciplinaire** est essentiel à nos yeux. Nous repensons régulièrement nos actions afin d'être au plus proche de la réalité de nos bénéficiaires et partenaires et ce, dans le respect des prérogatives du cadre dans lequel nous travaillons. Nous mettons en place, de manière régulière, des réflexions en équipe où chaque discipline, avec son regard particulier, éclairera une situation complexe. Ces concertations pluridisciplinaires permettent également d'apporter une expérience d'intervention spécifique à chacun d'entre nous. Nous proposons aussi un travail d'équipe sur différents thèmes variés et en lien avec notre expérience de terrain et ce afin de nous aider quotidiennement dans nos interventions.

Nous souhaitons nous positionner comme une **interface** dynamique et indépendante entre l'école, la famille et les partenaires extérieurs. Le bénéficiaire est au centre de toutes nos réflexions, discussions et prises de décisions. Nous adoptons une position tierce d'écoute, d'accompagnant, de soutien sans entrer dans le rôle d'expert ou de détenteur d'une vérité établie. Le Centre met ses compétences et ses ressources à disposition des consultants et des écoles dans une attitude ouverte, alliant réflexion et pragmatisme.

Notre positionnement vise à proposer aux différents intervenants un accompagnement le plus adéquat et le plus pertinent possible. Pour cela, nous plaçons la **formation continue** au centre de nos préoccupations. Ce processus peut prendre différentes formes : formations et discussions en interne, formations extérieures, lectures de littérature scientifique, mise en place d'ateliers novateurs, élaboration de matériel adapté, ...

L'appartenance des agents à **un Centre PMS mixte** (enseignement ordinaire et spécialisé) donne à ceux-ci l'avantage particulier de connaître réellement les problématiques propres aux deux types d'enseignement. Chaque agent travaille, en effet, à la fois dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

Le revers de cet apport est l'encadrement moins favorable aux CPMS mixtes par rapport aux CPMS spécialisés. Ceux-ci bénéficient de la norme d'un nouvel agent pour 1850 élèves et non de celle de 1 nouvel agent pour 350 élèves comme dans les CPMS spécialisés. Les agents ont ainsi la charge d'un nombre d'écoles plus important (4 à 5 pour un temps plein).

4. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DESSERVIE

La plupart de nos écoles bénéficient d'un indice socio-économique faible. Nous rencontrons donc, dans celles-ci des jeunes et des familles venant d'horizons très différents tant par leur origine, leur culture, leur religion, leur langue, leur parcours, leurs ressources,

La situation de ces familles à Bruxelles est souvent de plus en plus difficile étant donné la paupérisation, les conditions d'immigration et d'accès au chômage ou au CPAS, ... La mixité sociale, économique et culturelle implique une attention encore plus soutenue de la part du CPMS

concernant l'éducation, l'accompagnement et le soutien de ces jeunes fragilisés et de leur famille afin de lutter contre la délinquance, la violence ou le décrochage scolaire, ... Le travail des agents PMS devient alors plus complexe mais ô combien indispensable. Et tout ceci dans un contexte de perte démographique qui se répercute négativement sur notre ressort et risque d'impacter notre encadrement.

Il faut également mettre en lumière la fragilité psychologique, voire psychiatrique qui se fait de plus en plus présente chez nos jeunes et/ou dans leur famille. Ceci nous oblige à travailler en réseau avec des services ou partenaires extérieurs qui, soit sont onéreux et inaccessibles aux familles démunies, soit complètement saturés de demandes.

Les délais d'attente pour un bilan ou une prise en charge sont de plus en plus longs, ce qui oblige le Centre PMS à prendre ces situations en charge en attendant de trouver un relais, qui démotive les familles et les enseignants qui ne voient pas d'évolution de la situation.

5. HUIT AXES DE TRAVAIL

Dans le décret du 14/07/2006 relatif aux Missions, Programmes et rapports d'activités des Centres PMS, huit axes de travail sont déclinés en actions afin de répondre aux 3 missions suivantes :

1. Contribuer à favoriser les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales de l'élève afin de lui offrir les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et des potentialités.
2. Favoriser, tout au long de son parcours scolaire, la mise en œuvre des moyens qui permettront d'amener l'élève au maximum de ses possibilités et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'émancipation.
3. Faciliter l'éveil de l'élève aux choix de vie (personnels, scolaires et professionnels) et le soutenir dans la construction de son projet à chaque étape de son développement.

Afin de mener à bien ces missions, 2 préalables sont nécessaires :

- Les conditions matérielles adéquates, soit avoir accès à un local qui permet la confidentialité des entretiens et du calme pour les testings. Pouvoir profiter du Wifi afin d'avoir accès au logiciel contenant les dossiers des élèves ainsi qu'un accès à un téléphone sont des atouts non négligeables.
- Les conditions de collaboration instaurées par un climat de confiance réciproque entre les agents PMS, la direction de l'école et l'équipe éducative. Le respect du cadre de travail de chacun et une bonne communication nous semblent aussi indispensables.

Axe 1 : Offre de services aux consultants

Permettre aux consultants de disposer d'une représentation la plus correcte de ce que nous pouvons leur apporter en vue de leur faciliter l'accès à nos services

Une particularité des Centres PMS est leur position de **tiers** par rapport aux écoles. Cette posture intéressante nous invite à nous rendre visibles, afin que les élèves, mais aussi les parents et les enseignants, puissent avoir recours à nos services.

C'est à cette fin que nous entreprenons toute **une série d'actions** à différents moments de l'année. Ces actions varient d'une école à l'autre et ne sont pas exhaustives.

La première manière de nous rendre visibles est notre présence lors de nos **permanences**. En effet, les enseignants et les directions doivent savoir quand ils peuvent nous rencontrer pour nous parler d'une situation qui les préoccupe. En plus des entretiens à proprement parler, il est important que les agents soient visibles dans l'école, dans les couloirs ou en salle des professeurs, pour toute demande informelle des professeurs et pour que les élèves les identifient.

En début d'année, les agents ont pour habitude de **se présenter dans les classes charnières** et d'expliquer en quelques mots leur mission au sein de l'école. Dans certaines écoles et sections, les agents rencontrent les **nouveaux élèves** individuellement.

Une rencontre avec les **directions** (CPMS et école) est souvent organisée en début d'année afin de repréciser le cadre de travail des agents PMS, de réfléchir aux modalités de collaboration, d'identifier les difficultés éventuelles et d'y trouver ensemble des solutions.

Vis-à-vis des **parents**, une carte de visite avec nos coordonnées peut leur être transmise par les professeurs ou la direction de l'école. Dans le secondaire, les agents participent aux différentes réunions de parents, afin que ceux-ci puissent adresser directement leurs demandes.

Nos coordonnées sont dans la plupart des **journaux de classes** et figurent sur la plupart des sites internet de nos écoles. Les parents peuvent aussi consulter notre **site internet** (www.cpms3bxl.com).

Avec les **professeurs**, de nombreuses concertations sont organisées, qui débouchent tantôt sur une réflexion commune, tantôt sur une action plus spécifique du Centre PMS. La présence des agents aux conseils de classe permet de discuter des interventions à mener conjointement avec l'école.

Enfin, des affiches sont placées dans les couloirs et salles des professeurs afin que tout le monde puisse identifier et contacter les agents. De manière générale, les agents s'adaptent aux moyens de communication utilisés par les écoles (Smartschool ou autres plateformes)

Les **animations** en classe sont également une manière de faire connaître le Centre et d'adapter notre offre. Nous avons développé différents outils et continuons à le faire en fonction de la demande. Les animations concernent principalement l'orientation (fin de primaire et de secondaire, moments charnières...), l'EVRAS, le bien-être, ... En maternelles, nous privilégions les observations en classes.

En fin de primaire et en secondaire, l'enjeu sera de se rendre visible auprès des élèves afin qu'ils puissent formuler leurs demandes eux-mêmes, via un système de boîte aux lettres notamment. Nous veillons à ce que les professeurs et les directions soient bien au clair sur la communication avec le CPMS.

Le site internet initié lors de la crise covid continue à être alimenté de manière régulière. Nous nous en servons comme outil de travail pour informer les élèves et les parents.

Axe 2 : Réponse aux demandes

Ecouter et traiter la demande en vue d'y répondre adéquatement

Toute demande est analysée, de préférence en équipe pluridisciplinaire et dans certains cas en équipe plénière. Elle peut provenir des élèves, des familles, des écoles et des partenaires extérieurs. Si la demande ne correspond pas à nos missions, elle est orientée vers un autre service. Nous proposons aux familles de les accompagner dans cette démarche et restons en contact avec le réseau par la suite si nécessaire.

Les demandes émanant des enseignants et/ou de la direction de l'école sont discutées, notamment lors des **conseils de classes**. Ceux-ci permettent un travail d'analyse et de réfléchir ensemble (école et CPMS) aux actions à mettre en place. Il est important que la personne à l'origine de la demande partage ses observations et ses inquiétudes avec la famille et/ou le jeune. Dans le respect du secret professionnel, nous consultons le jeune et/ou sa famille sur les informations qui peuvent être renvoyées vers l'extérieur (école, professionnels, ...).

Selon la situation, **nos actions** peuvent prendre différentes formes : observation en classe, entretien, rencontre des parents, testing, contact d'un service extérieur...

Axe 3 : Actions de prévention

Considérer chaque action comme une opportunité de prévention

Les animations (orientation, métiers, intérêts, intelligences multiples, ...) sont autant de moments de rencontre possible avec les élèves. Elles nous permettent, au travers de certaines thématiques, de se faire connaître, de répondre à certaines questions et de mieux comprendre les attentes des élèves.

Les animations EVRAS peuvent être effectuées à la demande et selon les besoins des écoles et en fonction du temps dont nous disposons.

Une attention particulière est consacrée aux élèves inscrits dans les années charnières : élèves passant du maternel au primaire, du primaire au secondaire et aussi en fin de secondaire.

Des actions de prévention sont organisées en **maternelles** : des temps d'observation en classe, des moments de concertation avec les enseignants, des jeux avec les élèves de maternelles, ... Dans certaines classes, la logopède axe son travail sur le langage par le biais d'ateliers animés en classe en collaboration avec l'enseignant. Elle l'informe et le guide, l'aide à la mise en place d'activités favorisant le développement langagier. Celle-ci développe des projets en lien avec les besoins des élèves.

Selon les demandes, nous mettons à disposition, des **documents** relatifs à des thèmes précis. Ceux-ci visent à expliquer une problématique et à donner des pistes d'interventions et d'activités.

Dans l'**enseignement spécialisé**, un accompagnement plus rapproché des familles est mis en place.

Axe 4 : Repérage des difficultés

Être attentifs au processus d'évolution et au développement de l'élève

Nous mettons en œuvre toute une série d'actions permettant de repérer les difficultés des jeunes. Notre présence au sein des écoles favorise la détection précoce des difficultés. Nos actions s'étalent sur toute la scolarité de l'élève.

En **maternelles**, nous sommes présents dans les classes afin de connaître les enfants. En 3ème maternelles, nous les observons systématiquement lors de jeux effectués par petits groupes. Ces diverses approches nous permettent d'aborder l'enfant selon différents angles.

Par la suite, nous mettons en œuvre diverses **actions** pour comprendre au mieux la difficulté d'un jeune : observations, concertations, conseils de classe, entretiens individuels, entretiens avec les parents, bilans intellectuels et contacts avec d'éventuels services extérieurs, ...

Notre cadre de travail nous permet d'aborder les difficultés dans leur **globalité** et d'accompagner l'élève et sa famille à leur rythme. Nous mettons la priorité sur l'accueil de la demande dans une écoute respectueuse et attentive.

Axe 5 : Diagnostic et guidance

Evaluer les situations et leur assurer le meilleur suivi

Notre mission est de mieux comprendre le jeune et ses difficultés. En fonction de la situation, nous effectuons des observations en classe, envisageons un testing, échangeons avec l'équipe éducative, rencontrons les parents et discutons avec les jeunes afin d'avoir une vision la plus globale possible.

Nous avons également recours à l'équipe pluridisciplinaire afin de préciser nos axes de travail. Il s'agit d'un point de départ et non d'un aboutissement.

Il est parfois nécessaire d'avoir recours à un **service externe** pour un diagnostic technique plus détaillé. Notre rôle est de guider les parents, d'éventuellement les accompagner dans les démarches, mais aussi de leur transmettre une information aussi complète que possible.

Quand un diagnostic est posé, nous accompagnons parfois le jeune et/ou ses parents à s'**approprier** les résultats. Les pôles territoriaux peuvent alors accompagner l'école dans la compréhension des troubles et dans la mise en place d'aménagements raisonnables adaptés pour l'élève.

Avec l'accord des parents, nous avons la possibilité de transmettre à l'école et aux pôles territoriaux un retour des démarches effectuées.

Nous estimons qu'il est préférable d'obtenir un diagnostic précis effectué par des services spécifiques extérieurs. Cependant, selon la situation, nous délivrons une attestation de besoins afin de permettre à l'élève de bénéficier d'aménagements raisonnables

Notre présence au sein de l'école nous permet d'avoir une approche **qualitative** de la situation et de ne pas voir le jeune uniquement au travers du diagnostic qui a été posé.

Nous soutenons les jeunes et leur famille dans les questionnements, les difficultés et les réflexions qu'ils déposent au Centre PMS. La guidance consiste ainsi à les accompagner dans une démarche psycho-sociale globale. Néanmoins, celle-ci ne remplace en rien une thérapie ou une rééducation.

Axe 6 : Orientation scolaire et professionnelle

Accompagner un processus d'élaboration de choix

Le Centre PMS conçoit l'orientation comme **un processus** qui a lieu tout au long de la scolarité de l'élève. Nous organisons, pour ce faire, toute une série d'actions comme des animations, des séances d'information, des entretiens individuels...

Notre connaissance de l'offre d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et notre possibilité de rencontrer le jeune à plusieurs reprises au sein de son école, nous permettent d'informer et d'accompagner le jeune de manière tout à fait singulière.

Nos activités visent à mobiliser la capacité du jeune à s'orienter, l'objectif étant de le rendre acteur de son projet.

Ce travail s'effectue en collaboration avec les écoles, celles-ci prenant plus régulièrement part à cette mission. Nos activités d'orientation ont surtout lieu lors des **années charnières** : la fin du primaire ordinaire et spécialisé ainsi qu'en 2e, 3e et 6e secondaire. Elles consistent en une information sur les filières et les métiers existants et mènent le jeune à réfléchir à ses intérêts, ses

besoins et ses compétences. Nous pouvons accompagner les jeunes aux différents salons d'orientation.

Nous proposons également une aide individuelle aux jeunes qui le souhaitent. Par ailleurs, nous essayons d'impliquer les parents et les recevons afin de les aider à accompagner leur enfant dans son projet. L'une de nos priorités est de transmettre aux jeunes et leur famille une information complète afin de leur permettre de faire un choix éclairé et pertinent.

Par ailleurs, nous intervenons lors des **passages entre l'enseignement ordinaire et spécialisé**. En effet, nous sommes souvent les premiers à être sollicités face aux difficultés d'un élève en vue d'une demande d'orientation vers une école d'enseignement spécialisé. Nous veillons toutefois avec l'équipe éducative et les parents à la mise en place d'accompagnements spécifiques internes et/ou externes à l'école avant d'envisager celle-ci. Nous nous occupons également des demandes de retour en enseignement ordinaire émises par les jeunes de nos écoles spécialisées. Nous mettons alors en œuvre une série d'entretiens tant avec le jeune qu'avec ses parents afin de travailler au mieux ce type de souhait.

Axe 7 : Soutien à la parentalité

Valoriser et soutenir les rôles et les ressources propres des parents

Nous considérons l'enfant ou le jeune au-delà de son statut d'élève. Son épanouissement implique nécessairement un **cadre de vie le plus harmonieux possible**. Nous visons à impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant. Nous profitons des activités organisées par l'école pour aller à la rencontre des parents, les écouter et les soutenir.

La relation de confiance que nous cherchons à établir auprès des parents, en les impliquant dès le départ de nos interventions, est une condition sine qua non au succès de nos démarches.

Notre objectif est d'autonomiser les parents dans **des démarches concrètes** telles que la recherche de services d'aide extérieurs, d'activités, d'écoles, de centres de jour, ...

En cas de **difficultés scolaires**, les parents peuvent faire appel à nos services. Si un bilan a été réalisé ou si une orientation est prévue, nous aidons les parents à comprendre les besoins, les enjeux et les aides proposées à leur enfant. Nous les soutenons dans le dialogue avec l'école pour la mise en place d'aménagements éventuels. Par ailleurs, nous pouvons accompagner les parents dans la réflexion de leur cadre et méthodes éducatives.

Dans l'enseignement spécialisé, une attention particulière est mise sur la rencontre des parents afin de nous assurer que ceux-ci bénéficient du soutien nécessaire. Parfois, et encore davantage dans les situations de handicap lourd, les parents ont besoin d'un espace de parole afin d'exprimer leurs questions et leurs impasses dans leur rôle de parents. Les entretiens d'accueil dans l'enseignement

spécialisé, et plus spécifiquement dans le type 2, sont ainsi l'occasion pour nous d'entendre leur éventuelle souffrance et de les aiguiller, le cas échéant, vers des services d'aide adéquats.

Axe 8 : Education à la santé

Favoriser l'accès à la santé et encourager des relais en matière d'éducation à la santé

Chaque élève doit pouvoir bénéficier de **séances d'éducation à la santé** à différentes reprises tout au long de son parcours scolaire. Nous pensons que cet aspect est primordial pour aider à faire grandir les adultes de demain. Notre Centre PMS ne réalise pas cette tâche seul, mais y est impliqué dans chaque école soit dans une participation active, soit dans un rôle d'interface entre l'école et un organisme extérieur plus approprié pour assurer l'animation.

Dans certaines écoles, des **animations EVRAS** sont proposées par le CPMS dans différentes classes. Nous partageons régulièrement cette tâche avec le PSE et les plannings familiaux. Ces animations sont une autre occasion de **rencontrer** les jeunes, de connaître leurs questionnements, d'aborder des thèmes de santé mais également de respect et de bien vivre ensemble. Elles nous semblent être également une manière d'améliorer la vie collective de l'école. Une cellule EVRAS a notamment été mise en place au sein d'une de nos écoles spécialisées.

Nous répondons parfois à des demandes plus particulières lors d'**entretiens individuels** ou en accompagnant les jeunes dans des services extérieurs (planning familial, CPVS, ...).

Nous mettons aussi l'accent sur l'importance de **l'hygiène de vie** (sommeil, écrans, hygiène corporelle, alimentation, ...) lorsque nous rencontrons les jeunes et leur famille, que ce soit en individuel ou en collectif.

Notre infirmière prend aussi le temps nécessaire pour rencontrer certaines familles afin de les aider à mieux comprendre un diagnostic médical et/ou à les accompagner dans la prise en charge d'un problème de santé chez leur enfant.

Nous attachons également une attention particulière à la **santé mentale** des élèves. Nous constatons une augmentation des situations complexes et inquiétantes, qui requièrent davantage d'interventions et de vigilance de notre part.

Le 01/09/2025,

Pour le Pouvoir Organisateur,

Marc Decastiau, Président.